

**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT  
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

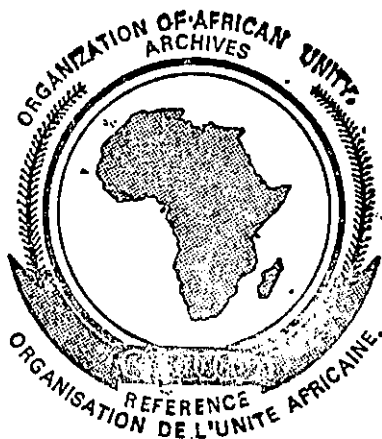
**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE**

SECRETARIAT  
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES  
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE  
ADDIS-ABEBA FEVRIER 1969

CM/251

RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION DE L'OUA  
POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE



CMO 251

MICROFICHE

RAPPORT DU COMITE DE COORDINATION DE L'OUA  
POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE.

1. Ce rapport couvre la période allant de la 13ème Session du Comité de Libération tenue à Alger en juillet 1968, à la présente session. Au cours de cette période, la lutte de libération s'est considérablement renforcée dans la majorité des domaines d'opération mais n'a pas été caractérisée par des confrontations militaires spectaculaires.

Le rapport traite des questions suivantes :

1° - Observations Générales

2° - Situation dans les territoires dépendants :

(a) Angola, Mozambique, Guinée Bissau, Afrique du Sud, Zimbabwe, Namibia et la Côte des Somalis dite française (Djibouti).

(b) Autres territoires Les Iles Comores - Seychelles.

(c) Problèmes divers.

2. Le Comité s'est inspiré dans son travail du discours du Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères de la République Unie de Tanzanie et Membre du Parlement, l'Honorable Stephen MHONDA et de celui du Président sortant, le Commandant Slimane HOFFMANN, Chef de la Délégation de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

3. Les différents Mouvements de Libération ont essentiellement concentré leurs efforts sur le renforcement de leurs Organisations, l'entraînement de leurs cadres et l'acheminement des combattants et du matériel au front.

4. Le développement de la lutte de libération, elle-même, a été sérieusement handicapée du fait que, la grande majorité des Etats membres de l'OUA n'ont pas répondu à l'appel qui

./...

leur a été adressé pour ce qui est du versement de leurs cotisations au Fonds Spécial. C'est ainsi que les ressources limitées du Comité ont été épuisées, et que de multiples besoins des Mouvements de Libération n'ont pu être satisfaits. Cette situation est de nature à permettre à l'ennemi de profiter du relâchement de la lutte pour consolider ses positions et résister à l'offensive lancée par les mouvements nationalistes.

5. L'opération appelée "Opération Sibasa" qui a été récemment entreprise par les forces alliées des régimes racistes de l'Afrique Australe, fait partie des sessions de l'ennemi tendant à démoraliser les combattants de la liberté et faire échec aux efforts du Comité de Libération. En fait, les forces ennemies de Vorster, d'Ian Smith et de Gaetano, ont récemment eu recours à une nouvelle stratégie consistant à multiplier leurs agressions contre les Etats limitrophes indépendants qui jouent un rôle important dans la lutte, afin de les dissuader de soutenir la lutte armée.

6. Le Comité de Libération est conscient du fait que l'Afrique ne saurait attendre sa libération d'aucune organisation internationale encore moins de la volonté des puissances administrantes. C'est pourquoi, il importe que l'OUA tire la conclusion qui s'impose et qu'elle consente les sacrifices nécessaires pour la libération du Continent Africain.

7. Le régime raciste de Vorster a intensifié la répression et étendu sa politique d'apartheid et de discrimination raciale. Gaetano a juré de poursuivre la politique de génocide de son prédécesseur fasciste Salazar, en Angola, en Guinée (Bissau) et au Mozambique. Il est manifestement clair à l'heure actuelle, que le Gouvernement Britannique est sur le point d'accorder l'indépendance à la minorité raciste en Rhodésie reniant en cela le principe du NIBMAR. Cette nouvelle manoeuvre justifie tout naturellement le point de vue de l'OUA selon lequel seul l'usage de la force est le remède adéquat contre

le régime raciste et intransigeant d'Ian Smith. Il serait illusoire de s'imaginer pouvoir réussir à éliminer le régime illégal de Salisbury par des méthodes "constitutionnelles".

8. Etant donné cet état de choses, l'OUA voudra peut-être reconsidérer sa position et élaborer une nouvelle stratégie en fonction de ces derniers développements, si l'on tient à ce que la lutte se poursuive de façon efficace. Il serait impérieux que les Etats membres non seulement contribuent matériellement à la lutte, mais aussi qu'ils s'engagent à prendre les mesures concrètes qui s'imposent afin d'assurer la réhabilitation de l'homme africain et banir le colonialisme de notre Continent.

#### TERRITOIRES DEPENDANTS ET MOUVEMENTS DE LIBERATION :

ANGOLA :

F.N.L.A.

9. Au cours de la période sous examen, des contacts plus réguliers ont été établis entre le Secrétariat Exécutif et le FNLA. Le FNLA nous apprend que la lutte est menée sur trois fronts différents : au Nord, au Nord-Est et à l'Est de l'Angola. Quoique certaines activités militaires exercées par le FNLA se soient déroulées dans le Nord de l'Angola, il semble que ces activités militaires exercées par le FNLA ont été plutôt sporadiques et n'ont commencé qu'après réception par le FNLA des armes expédiées par le Comité vers la fin 1967.

10. Après un examen minutieux du rapport de la Commission militaire chargée d'examiner le niveau des activités militaires du FNLA en Angola, la Commission Permanente de Défense a habilité le Secrétaire Exécutif à envoyer une lettre au Président du FNLA attirant son attention sur les faiblesses du Mouvement. La lettre devra souligner les points essentiels suivants :

./...

- (a) L'inefficacité de l'action militaire du Mouvement
- (b) L'espoir exprimé par le Comité que le FNLA procédera au transfert de son Siège en Angola dès que possible
- (c) Une demande au FNLA de recruter 200 combattants à être envoyés au Centre d'Entraînement en Afrique de l'Ouest pour y recevoir un entraînement militaire.

11. Le Secrétariat Exécutif n'a pas été en mesure de s'assurer que les activités militaires que le FNLA s'attribuent au Nord-Est de l'Angola, ont en fait, été exercées par les forces du FNLA agissant seules, car le MPLA opère aussi dans cette région.

#### M.P.L.A.

12. Le MPLA qui auparavant, avait été actif dans quatre régions seulement de l'Angola, a ouvert à l'heure actuelle un cinquième front dans le centre du pays y compris le district de Bie. Tous les indices indiquent, que la lutte sera très bientôt déclenchée dans la partie du Sud-Ouest de l'Angola. De plus, alors que par le passé, les activités du MPLA étaient essentiellement concentrées dans la région de MOXICO (Front Est) elles sont à l'heure actuelle étendues à la région Nord-Est de l'Angola (au Nord de la voie ferrée de Benguela) aux districts de Lunda, Cuanza Norte et Santo Zaire.

13. La Commission Militaire désignée pour évaluer le niveau de la lutte du MPLA n'a pas été à même de remplir sa mission à cause des élections générales en Zambie et pour des raisons de sécurité.

#### MOZAMBIQUE :

14. Le FRELIMO a pu tenir en juillet 1968, son second Congrès, ce Congrès a été le premier que le FRELIMO ait pu

tenir à l'intérieur du Mozambique dans la région libérée de la province de Niassa.

15. Au cours de la période sous examen, la lutte de l'intérieur du Mozambique a gagné du terrain tout particulièrement sur le nouveau front dans la Province de Tete. Le FRELIMO déclare avoir abattu, le 5 juillet 1968, deux avions ennemis dans la province de Tete et dressé une embuscade à deux camions qui ont été entièrement détruits alors que 8 soldats portugais ont été tués. Au Niassa Est, entre le 10 août et le 7 septembre 1968, les maquisards du FRELIMO ont annoncé qu'ils ont lancé une attaque d'artillerie et d'infanterie contre le poste portugais de Ngazelo, le détruisant partiellement.

16. Le Comité est profondément peiné d'annoncer la triste perte de l'un des plus nobles fils de l'Afrique, le Dr. Eduardo Mondlane, Président du FRELIMO, qui a été brutalement assassiné le 3 février 1969, à Dar es Salaam, Tanzanie. Il espère sincèrement que ce triste évènement ne retardera en aucun sens la lutte menée en Mozambique, mais qu'il servira de source d'inspiration au FRELIMO et le stimulera à poursuivre la lutte avec plus de vigueur et de détermination.

#### GUINEE (BISSAU) :

17. LE PAIGC continue à administrer de façon effective, les zones libérées soumises à son contrôle. Il a lancé des attaques suivies contre les positions de l'ennemi et l'obligeant à se retrancher dans ses camps et ses casernes.

18. La Commission Militaire, désignée par le Comité afin d'évaluer le niveau de la lutte en Guinée Bissau, a terminé sa mission et soumis un rapport qui a été adopté aux fins de sa mise à exécution. Les conclusions de ce rapport sont particulièrement favorables au PAIGC.

ZIMBABWE :

19. Le Comité est conscient du fait que le problème rhodésien a pris à présent de nouvelles dimensions sur le plan politique, comme le démontre la dernière conférence des Premiers Ministres du Commonwealth, tenue à Londres en janvier 1969. Il convient donc de souligner que, malgré le fait que la majorité des leaders du Commonwealth aient été d'avis que les propositions de Ian Smith, sont incompatibles avec le principe de la "Non Indépendance avant un gouvernement de la majorité Africaine" (NIBMAR), (principe qui engage également la Grande Bretagne) - le Gouvernement Britannique a catégoriquement rejeté la demande du Commonwealth tendant au retrait des propositions du "FAIRLESS".

AFRIQUE DU SUD :

20. Le programme d'action lancé, il y a de cela un an, par "l'African National Congress" (ANC), en collaboration avec le "Zimbabwe African People's Union" (ZAPU), en vue d'organiser conjointement la lutte armée en Afrique Australe à travers le Zimbabwe, continue à se renforcer. L'ennemi a fait perdre à l'ANC certains de ses combattants les mieux entraînés. Mais ce mouvement poursuit cependant sans relâche ses préparatifs en vue d'étendre la lutte aux masses à l'intérieur même de l'Afrique du Sud. Son but consiste à provoquer des troubles à l'intérieur dans le pays afin de détourner l'attention des forces armées de l'Afrique du Sud et les obliger à renoncer à leurs engagements militaires au Zimbabwe, en Mozambique, en Angola et en Namibie.

21. Le leadership externe du Pan-Africanist Congress (PAC) de l'Afrique du Sud demeure divisé. La situation, au sein du Mouvement, est allée en se détériorant, au cours de la période sous examen. Elle a abouti à la suspension par le Gouvernement zambien des activités du mouvement, en Zambie.

22. Le Comité, après, avoir examiné le rapport du sous-Comité chargé de tenter de réconcilier les deux factions du PAC, a pris les décisions suivantes :

./...

(i) Charger le Secrétariat Exécutif d'étudier les possibilités de continuer à accorder son assistance directement aux militants activistes du PAC couvrant à l'intérieur de l'Afrique du Sud, afin de leur permettre de poursuivre la lutte armée.

(ii) Demander au Secrétariat Exécutif de prendre les dispositions administratives nécessaires en vue de l'entraînement et de l'infiltration des cadres du PAC, actuellement en Tanzanie ainsi que toutes autres mesures qu'il jugerait opportunes, aux fins de se maintenir en liaison avec les camps d'entraînement et les cadres du PAC.

(iii) Le Comité a pris acte des efforts de la Commission de Réconciliation et a chargé un Comité de 3 membres, soit la Tanzanie, la Zambie et l'Algérie, - d'étudier à fond la division au sein du leadership du PAC et de présenter à la Commission Permanente d'Information, d'Administration et de Politique Générale, des recommandations sur le leadership authentique du Mouvement.

#### NAMIBIE :

23. La "South West African People's Organization" (SWAPO) fait face à des problèmes concernant en particulier une assistance financière adéquate, les difficultés d'infiltration de ses cadres et l'insuffisance d'armes et de munitions. Le SWAPO) a dû également affronter la récente stratégie du régime sud africain qui consiste à endoctriner la minorité "BUSHMEN" de la population africaine de Namibie et l'amener à lutter et à s'opposer aux combattants de la liberté.

#### (b) AUTRES TERRITOIRES :

##### LES ILES COMORES :

24. Le Gouvernement Français continue à considérer les Iles Comores comme un territoire français d'Outre-Mer. Il a appréhendé et emprisonné des activistes politiques passibles d'exil après avoir été condamnés à un emprisonnement à long terme.

./...

Un nombre de plus en plus considérable de troupes françaises continue à atterrir sur le territoire pour étouffer la prise croissante de conscience politique parmi la population. Le Comité a fourni des fonds permettant de recourir au service d'un avocat, chargé de la défense des nationalistes détenus par le régime colonialiste français.

#### LA SOMALIE DITE FRANCAISE (DJIBOUTI)

25. La situation politique générale reste peu brillante, à la suite des quotidiennes déportations illégales, des arrestations arbitraires et du licenciement d'un bon nombre de citoyens.

#### (c) PROBLEMES DIVERS :

##### COREMO ET UNITA :

26. Ces deux organisations ayant demandé à être entendues par le Comité de Libération, il a été décidé de leur soumettre un questionnaire auquel ils devaient répondre.

27. A la lecture des réponses faites, le Comité de Libération a estimé que les informations fournies n'étaient pas pour le moins convaincantes et a recommandé aux membres des deux organisations de se joindre aux Mouvements de Libération qui existent et qui luttent effectivement pour la libération de leur patrie respectivement au Mozambique et en Angola.

##### CAS DU GRAE - FNLA

28. Au cours de l'audition du FNLA par le Comité de Libération il a été constaté que ce mouvement continuait de s'attribuer le titre de gouvernement en Exil de l'Angola (GRAE) en dépit de la résolution adoptée par la 5ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

29. Un débat s'est instauré autour de cette question. Après les explications fournies par le Secrétaire Général Adjoint de l'OUA, il a été décidé que le Secrétariat de

1'Organisation de l'Unité Africaine notifiera dans les meilleurs délais au FLNA comme aux Etats membres que la qualité de gouvernement en Exil de l'Angola a été effectivement retirée au GRAE conformément à la résolution ci-dessus mentionnée.

AIDE SUPPLEMENTAIRE AUX MOUVEMENTS DE LIBERATION :

30. Sur proposition du Président de la Commission Permanente des Finances, il a été décidé d'allouer, dans la limite de 15.000 £, une aide supplémentaire et urgente à chacun des Mouvements de Libération reconnus par l'OUA, suivant la proportion habituelle et l'importance de leurs besoins.

31. DEMANDE D'AUDITION DE M. MKUDU DE LA RHODESIE :

Une demande d'audition par le Comité de Libération a été formulée par M. MKUDU, Chef de l'opposition au Parlement Rhodésien de Ian Smith.

Considérant que M. MKUDU reconnaît le régime constitutionnel illégal instauré par Ian Smith, en dépit des multiples résolutions adoptées par l'OUA ;

Considérant que la soi-disant opposition qu'il dirige ne constituerait à la rigueur qu'un parti politique et non un mouvement de libération selon les critères retenus par l'OUA ;

Notant que M. MKUDU entend mener une lutte constitutionnelle alors que la légitimité de la lutte armée a été maintes fois réaffirmée par l'OUA ;

Le Comité a décidé de ~~rejeter~~ la demande de MKUDU qui s'est fait le collaborateur du régime de Salisbury.

PROJET D'OUVERTURE D'UN BUREAU DU COMITE DE LIBERATION

A LUSAKA :

./...

32. Sur la proposition d'un délégué un débat s'est instauré autour de l'ouverture d'un sous-bureau du Comité de Libération dans un pays voisin. Ce sous-bureau gèrerait un Fonds d'urgence pour couvrir certaines dépenses opérationnelles des Mouvements de Libération. Après un échange de vues il a été décidé de charger la Commission Permanente d'Administration, d'Information et de Politique générale de la mise en application de cette proposition.

33. Le Comité déplore le fait qu'une partie du territoire de la RAU continue d'être occupée par des forces étrangères d'agression et réaffirme à cet égard son plein appui à la RAU. De plus, le Comité réitère à l'unanimité sa position en ce qui est de la Résolution AHG/Res 53 prise par la Conférence au Sommet d'Alger (Annexe "A") et demande le retrait des forces étrangères des territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967.

34. Le Projet de Budget du Fonds Spécial pour l'exercice financier 1969/70 qui a été adopté par le Comité est soumis au Conseil des Ministres pour approbation (Annexe "B").

R E S O L U T I O N

SUR L'AGRESSION CONTRE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie à Alger du 13 au 16 septembre 1968, pour sa cinquième session ordinaire,

Après avoir entendu la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République Arabe Unie sur la situation au Moyen-Orient en général et en République Arabe Unie en particulier,

1. Prend acte de la déclaration du Ministre des Affaires étrangères de la République Arabe Unie.
2. Réaffirme à cet effet son appui à la République Arabe Unie.
3. Demande le retrait des troupes étrangères de tous les territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967 et ce, conformément à la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de Sécurité et demande à tous les Etats membres de l'OUA d'user de leur influence pour l'application stricte de cette résolution.

CONSEIL DES MINISTRES  
Douzième session ordinaire  
Addis-Abéba, Février 1969

CM/251  
Annexe 2

PROJET DE BUDGET DU FOND SPECIAL DU COMITE DE  
COORDINATION DE L'OUA POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE

EXERCICE FINANCIER 1969/1970

Lors de la réunion tenue à Dar-Es-Salaam, Tanzanie, du 8-12 février 1969, le Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique a adopté un projet de budget de £ 800.000, à être soumis pour étude et approbation, au Conseil des Ministres.

RECETTES :

Le Fonds Spécial est alimenté par les cotisations des Etats membres de l'OUA conformément au barème des contributions établi. Le Fonds reçoit souvent des donations volontaires de la part d'institutions et d'organisations établies à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

DEPENSES :

Les recettes prévues doivent être affectées comme suit :

(a) Mouvements de Libération :

i) Administration et Propagande	£ 61 000
ii) Achat de matériel et d'équipement destinés aux mouvements de libération	504 000

(b) Centres d'Entraînement 210 000

(c) Fonds de Réserve 25 000

MOUVEMENTS DE LIBERATION :

<u>Pays</u>	<u>Matériel et Equipement</u>	<u>Administration et Propagande</u>
	£	£
Rhodésie	100 000	15 000
Guinée Bissao	138 000	10 000
Mozambique	145 000	10 000
Angola	50 000	12 000
Afrique du Sud	36 000	6 000
Sud-Ouest Africain	20 000	4 000
Iles Comores )		
Somalie dite française )	15 000	4 000
(Djibouti) )		
	£ 504 000	£ 61 000
	=====	=====

CENTRES D'ENTRAINEMENT :

Il est recommandé - comme ce fut le cas l'année dernière - d'allouer £ 140 000 aux centres d'entraînement établis en Afrique de l'Est et £ 70.000 à ceux en Afrique de l'Ouest.

FONDS DE RESERVE :

Il est recommandé d'allouer £ 25.000 au Fonds de Réserve.

RESUME :

	£	£
Recettes Prévues	800.000	
Total des dépenses relatives aux mouvements de Libération		565.000
Centres d'Entraînement		210.000
Fonds de Réserve		25.000
	<hr/>	<hr/>
	800.000	800.000
	<hr/>	<hr/>

Situation financière du compte n° 1  
du 1/6/1968 au 31/1/69 (tous les chiffres en £ sterling)

Solde reporté de l'exercice 1967/68	£	45,634-0-2	
Contributions reçues du 1/6/68 au 30/12/68		276,547-10-9	
Dons		1,079-10-6	
Virement du compte n° 1 au compte n° 2	£	289,104-1-0	
Frais bancaires		157-2-10	
Solde selon le journal		33,999-17-7	
	£	<u>323,261-1-5</u>	£ <u>323,261-1-5</u>

Redressement du compte en Banque

Solde en Banque	£	33,999-17-7	
Solde selon le Journal			£ 33,999-17-7
		<hr/>	<hr/>
	£	33,999-17-7	33,999-17-7

Compte des contributions reçues des Etats Membres  
du 1/6/68 au 31/1/69 (en £ sterling)

Sénégal	£	20,794-12-0
Ghana.		30,570-3-2
Libéria		20,506-0-11
Algérie		86,306-6-1
Tanzanie		18,574-19-2
Kenya		16,000-0-0
Burundi		18,090-0-0
Ouganda		16,000-0-0
Soudan		17,000-0-0
Zambie		15,922-16-1
Mali		7,401-1-5
Dahomey		9,381-11-11
	£	<u>276,547-10-9</u>

D O N S

Comité Aid Africa Now, New-York	£	41 8-10
Les Jeunes et les Professeurs membres du TANU - Tanzanie		862-17-6
Etudiants du International House, New-York		99-14-10
République d'Indonésie		58-1-0
Union des Etudiants Universitaires, Tanzanie		17-8-4
	£	<u>1079-10-6</u>

Situation financière du compte n° 2 - Mouvements  
de Libération du 1. juin 1968 à décembre 1968

Solde reporté de l'exercice 1967/68	£ 10,567-8-8
Virement du compte n° 2	289,104-1-0
Montant remboursé	30-3-8
Contre-passation d'écriture	5,143-0-0
Chèque émis au TPDF mais non crédité	
Redressement du livre de caisse	0-6

Aide financière et matérielle

De l'affectation de l'exercice financer en cours	£ 27,499-0-0
Aide matérielle aux Mouvements de Libération	129,808-8-0
Construction d'un dépôt pour le matériel	10,000-0-0
Achat de matériel destiné aux Mouvements de Libération	37,386-16-1
Centre d'entraînement en Afrique de l'Est	78,208-13-8
Centre d'entraînement en Afrique de l'Ouest	3,000-0-0
Commission Militaire Neutre sur l'Angola	127-13-11
Mission d'Enquête	670-13-5
Salaires des Experts Militaires	2,402-15-7
Contre-Passation d'écriture	5,143-0-0
Frais de transport des Experts Militaires	302-12-11
Frais bancaires	91-5-5
Montant débité par erreur au compte n° 2	29-9-2
Solde selon le journal C/F	10,174-5-8
	<hr/>
£	304,844-13-10
	<hr/>
	304,844-13-10
	<hr/>

Redressement du compte en Banque

Solde en Banque	£ 21,309-14-8	
Solde selon le journal		£ 10,174-5-8
Add: Chèques émis mais non encore présentés à la Banque		11,135-9-0
	<hr/>	<hr/>
	21,309-14-8	21,309-14-8
	=====	=====

Liste des chèques non présentés à la Banque

Chèque n° B 716433	£ 3,000- 0 - 0
" " B 719853	323-13 - 4
" " B 719860	5,588- 4 - 7
" " B 716438	210 -1 - 7
" " B 719876	2,000 -0 - 0
" " B 719881	13 -9 - 6
	<hr/>
	11,135 -9 - 0
	=====



Aide financière aux Mouvements de Libération  
De l'affectation de l'Exercice Financier en cours  
du 1er juin 1968 au 31 janvier 1969 (en Livres sterling)

<u>Mouvement</u>	<u>Affectation</u>	<u>Paiement</u>	<u>Slde</u>
MPLA	£ 7,000	£ 4,500	£ 2,500
GRAE	5,000	2,500	2,500
PAIGC	10,000	5,000	5,000
FRELIMO	10,000	5,000	5,000
SWAPO	4,000	2,000	2,000
ZAPU)	15,000	1,875	11,250
ZANU)		1,875	
A N C	5,000	2,500	2,500
PAC	1,000	250	750
F.L.C.S.	4,000	666	2,001
Mouvement de Lib. de Djibouti		666	
Mouvement de Lib. des Iles Comores			
FLSTP			
		667	
		£ 27,499	

AIDE MATERIELLE

Paievements effectués du 1 juin 1968 au 31 janvier 1969

( en Livre Sterling )

<u>MOUVEMENT</u>	<u>AFFECTATION</u>	<u>PAIEMENT</u>	<u>SOLDE</u>
M.P.L.A.	£ 30.000	£ 29.861 - 11 - 9	£ 138 - 8 - 3
G.R.A.E.	20.000	6.723 - 7 - 6	13.276 - 12 - 6
P.A.I.G.C.	138.000	13.049 - 9 - 4	124.950 - 10 - 8
FRELIMO	145.000	30.181 - 12 - 4	114.818 - 7 - 8
S.W.A.P.O.	20.000	5.760 - 8 - 7	14.239 - 11 - 5
Z.A.P.U. )	100.000	9.796 - 0 - 3	81.663 - 6 - 10
Z.A.N.U. )		8.540 - 12 - 11	
A.N.C.	30.000	16.712 - 0 - 0	13.288 - 0 - 0
P.A.C.	6.000	285 - 0 - 8	5.714 - 19 - 4
F.L.C.S.		4.000 - 0 - 0	
Mouvement de Libération de Djibouti		4.158 - 4 - 0	
Mouvement de Libération des Iles Comores C.L.S.T.P.	15.000	740 - 0 - 0	6.101 - 16 - 0
		£ 129.808 - 8 - 0	
		=====	

CONTRIBUTION DES ETATS MEMBRES POUR L'EXERCICE 1964/65

RECUES JUSQU'AU 31 MAI 1968

( En Livres Sterling, Shs et Pences )

<u>PAYS</u>	<u>POURCENTAGE</u>	<u>COTISATION</u>	<u>MONTANT VERSE</u>	<u>MONTANT NON VERSE</u>	<u>PAIEMENT EXCEDENTAIRE C/F</u>
Algérie	5	35,000	39,920/16/2		4,920/16/2
Burundi	2	14,000	717/18/5	13,282/1/7	-
Cameroun	2	14,000	13,985/4/9	14/15/3	-
Rép. Centrafricaine	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Rép. du Tchad	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Rép. du Congo Brazza	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Rép. du Congo Kinshasa	3.5	24,500	-	24,500/-/-	-
Dahomey	2	14,000	-	14,000/6/-	-
Ethiopie	2.5	17,500	19,912/10/-	-	2,412/10/-
Gabon	2	14,000	11,751/16/-	12,248/4/-	-
Gambie	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Ghana	4.5	31,500	15,435/-/-	16,065/-/-	-
Guinée	2	14,000	17,934/11/2	-	3,934/11/2
Côte d'Ivoire	2	14,000	15,980/-/-	-	1,980/-/-
Kenya	2	14,000	1,000/-/-	13,000/-/-	-
Libéria	2	14,000	17,534/8/6	-	3,534/8/6
Libye	2	14,000	14,981/5/-	-	981/5/-
Madagascar	2	14,000	7,307/5/5	6,692/14/7	-
Mali	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Malawi	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Mauritanie	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Maroc	2	14,000	1, -	49,000/-/-	-
Niger	2	14,000	15,904/7/6	-	1,904/7/6
Nigéria	10.5	73,500	73,500/-/-	-	-
Rwanda	2	14,000	4,286/-/-	9,714/-/-	-
Sénégal	2.5	17,500	7,168/4/3	10,331/15/9	-
Sierra Leone	2	14,000	15,999/19/3	-	1,999/19/3
Somalie	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Soudan	3.5	24,500	-	24,500/-/-	-
Tanzanie	2	14,000	20,000/-/-	-	6,000/-/-
Togo	2	14,000	631/14/9	13,368/5/3	-
Tunisie	2.5	17,500	20,000/-/-	-	2,500/-/-
Uganda	2	14,000	16,000/-/-	-	2,000/-/-
Rép. Arabe-Unie	12.5	87,500	100,000/-/-	-	12,500/-/-
Haute-Volta	2	14,000	-	14,000/-/-	-
Zambie	2	14,000	-	14,000/-/-	-

CONTRIBUTION DES ETATS MEMBRES POUR L'EXERCICE 1965/66

RECUES JUSQU'AU 31 MAI 1968

( En Livres Sterling; Shs et Pences )

<u>PAYS</u>	<u>POURCENTAGE</u>	<u>CONTRIBUTION</u>	<u>MONTANT VERSE</u>	<u>MONTANT NON VERSE</u>	<u>PAIEMENT EXCED. C/F</u>
Algérie	5	40,000	35,015/9/5	4,984/10/7	-
Burundi	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Cameroun	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Centrafrique	2	16,000	14,471/15/7	1,528/4/5	-
Tchad	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Congo-Brazzaville	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Congo-Kinshasa	3.5	28,000	-	28,000/-/-	-
Dahomey	2	16,000	8,043/9/6	7,956/10/6	-
Ethiopie	2.5	20,000	-	20,000/-/-	-
Gabon	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Ghana	4.5	36,000	16,065/-/-	19,935/-/-	-
Gambie	2	16,000	199/14/1	15,800/5/11	-
Guinée	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Côte d'Ivoire	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Kenya	2	16,000	15,000/-/-	1,000/-/-	-
Libéria	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Libye	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Madagascar	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Mali	2	16,000	14,102/4/-	1,987/16/-	-
Malawi	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Mauritanie	2	16,000	7,255/18/2	8,744/1/10	-
Maroc	7	57,000	-	56,000/-/-	-
Niger	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Nigéria	10.5	84,000	-	84,000/-/-	-
Rwanda	2	16,000	2,143/-/-	13,857/-/-	-
Sénégal	2.5	20,000	-	20,000/-/-	-
Sierra Leone	2	16,000	17,989/19/3	4,011/10/7	1,989/19/3
Somalie	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Soudan	3.5	28,000	23,970/-/-	4,030/-/-	-
Tanzanie	2	16,000	18,000/-/-	-	2,000/-/-
Togo	2	16,000	4,764/-/8	11,235/19/4	-
Tunisie	2.5	20,000	-	20,000/0/-	-
Ouganda	2	16,000	16,000/-/-	-	-
R.A.U.	12.5	100,000	25,000/-/-	75,000/-/-	-
Haute-Volta	2	16,000	-	16,000/-/-	-

CONTRIBUTION DES ETATS MEMBRES POUR L'EXERCICE 1966/67

RECUES JUSQU'AU 31 MAI 1968

( En Livres Sterling, Shs et Pences )

<u>PAYS</u>	<u>POURCENTAGE</u>	<u>AFFECTATION</u>	<u>MONTANT VERSE</u>	<u>MONTANT NON VERSE</u>	<u>PAIEMENT EXCEDENTAIRE C/F</u>
Algérie	5	40,000,000	-	40,000/-/-	-
Burundi	2	16,000	1,307/4/-	14,692/16/-	-
Cameroun	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Botswana	2	16,000	-	16,000/5/-	-
Centrafrique	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Tchad	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Congo-Brazza	2	16,000	29,414/7/7	-	13,414/7/7
Congo-Kinshasa	3.5	28,000	-	28,000/-/-	-
Dahomey	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Ethiopie	2.5	20,000	19,728/1/8	271/18/4	-
Gabon	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Gambie	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Ghana	4.5	36,000	17,977/10/-	18,022/10/-	-
Guinée	2	16,000	16,188/2/8	-	188/2/8
Côte d'Ivoire	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Kénya	2	16,000	16,000/-/-	-	-
Lesotho	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Libéria	2	16,000	17,623/19/5	-	1,623/19/5
Libye	2	16,000	31,960/-/-	-	16,960/-/-
Madagascar	2	16,000	7,201/19/4	8,798/-/8	-
Mali	2	16,000	13,782/16/11	2,217/3/-	-
Malawi	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Maroc	7	56,000	-	56,000/-/-	-
Mauritanie	2	16,000	7,292/2/9	8,707/17/3	-
Niger	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Nigéria	10.5	84,000	42,000/-/-	42,000/-/-	-
Rwanda	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Sénégal	2.5	20,000	19,767/14/9	232/5/5	-
Sierra Leone	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Somalie	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Soudan	2	28,000	14,981/5/-	13,018/15/-	-
Tanzanie	2	16,000	16,000/-/-	-	-
Togo	2	16,000	2,190/15/2	13,809/4/10	-
Tunisie	2.5	20,000	-	20,000/-/-	-
Ouganda	2	16,000	16,000/-/-	-	-
R.A.U.	12.5	100,000	-	100,000/-/-	-
Haute-Volta	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Zambie	2	16,000	16,000/-/-	-	-

CONTRIBUTION DES ETATS MEMBRES POUR L'EXERCICE 1967/68

RECUES JUSQU'AU 31 MAI 1968

( En Livres Sterling, Shs et Pences )

<u>PAYS</u>	<u>POURCENTAGE</u>	<u>AFFECTATION</u>	<u>MONTANT VERSE</u>	<u>MONTANT NON VERSE</u>	<u>PAIEMENT EXCEDENTAIRE C/F</u>
Algérie	5	40,000	-	40,000/-/-	-
Burundi	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Cameroun	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Botswana	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Centrafrique	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Tchad	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Congo-Brazza	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Congo-Kinshasa	3.5	28,000	11,760/-/-	16,240/-/-	-
Dahomey	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Ethiopie	2.5	20,000	-	20,000/-/-	-
Gabon	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Gambie	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Ghana	4.5	36,000	20,922/18/10	15,077/1/2	-
Guinée	2	16,000	15,997/3/9	2/12/3	-
Côte d'Ivoire	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Kénya	2	16,000	16,000/-/-	-	-
Lesotho	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Libéria	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Libye	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Madagascar	2	16,000	7,320/4/-	8,679/16/-	-
Mali	2	16,000	16,921/11/-	-	921/11/-
Malawi	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Mauritanie	2	16,000	8,391/5/-	7,608/15/-	-
Maroc	7	56,000	-	56,000/-/-	-
Niger	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Nigéria	10.5	84,000	591/15/6	83,408/4/6	-
Rwanda	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Sénégal	2.5	20,000	-	20,000/-/-	-
Sierra Leone	2	16,000	16,240/-/-	-	240/-/-
Somalie	2	16,000	13,983/-/11	2,016/19/1	-
Soudan	3.5	28,000	-	28,000/-/-	-
Tanzanie	2	16,000	7,093/-/09	8,906/19/3	-
Togo	2	16,000	2,530/3/-	13,469/17/-	-
Tunisie	2.5	20,000	-	20,000/-/-	-
Ouganda	2	16,000	16,000/-/-	-	-
R.A.U.	12.5	100,000	-	100,000/-/-	-
Haute-Volta	2	16,000	-	16,000/-/-	-
Zambie	2	16,000	18,575/-/-	-	2,575/-/-

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 1968/69 RECUES JUSQU'AU 31 JANVIER 1969  
(EN £ STERLING, SHS. ET PENCES)

<u>PAYS</u>	<u>POURCENTAGE</u>	<u>AFFECTATION</u>	<u>MONTANT</u> <u>VERSE</u>	<u>MONTANT</u> <u>NON VERSE</u>	<u>REMARQUES</u>
Algérie	5	£40,000	£86,306/6/11	-	Pour 1968/9 et arriérés
Burundi	2	16,000	18,090	-	Pour 1968/9 et arriérés
Caméroun	2	16,000	-	16,000	-
Rép. Centrafric.	2	16,000	-	16,000	-
Tchad	2	16,000	-	16,000	-
Congo/Brazzaville	2	16,000	-	16,000	-
Congo/Kinshasa	3,5	28,000	-	28,000	-
Dahomey	2	16,000	9,381/11/11	6,618/8/1	-
Ethiopie	2,5	20,000	-	20,000	-
Gabon	2	16,000	-	16,000	-
Gambie	2	16,000	-	16,000	-
Ghana	4,5	36,000	30,570/3/2	5,429/16/10	-
Guinée	2	16,000	-	16,000	-
Côte-d'Ivoire	2	16,000	-	16,000	-
Kenya	2	16,000	-	16,000	-
Lesotho	2	16,000	-	16,000	-
Libéria	2	16,000	20,506/-/11	-	1968/9 et arriérés
Libye	2	16,000	-	16,000	-
Madagascar	2	16,000	-	16,000	-
Mali	2	16,000	7,401/1/5	8,598/18/7	-
Malawi	2	16,000	-	16,000	-
Mauritanie	2	16,000	-	16,000	-
Maroc	7	56,000	-	56,000	-
Niger	2	16,000	-	16,000	-
Nigeria	10,5	84,000	-	84,000	-

1968/69

<u>Pays</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Affectations</u>	<u>Montant versé</u>	<u>Montant non versé</u>	<u>Remarques</u>
Rwanda	2	16,000	-	16,000	
Sénégal	2,5	20,000	20,794/12-	-	1968/69 et arriérés
Sierra Leone	2	16,000	-	16,000	-
Somalie	2	16,000	-	16,000	-
Soudan	3,5	28,000	17,000	11,000	-
Tanzanie	2	16,000	18,574/19/2	-	- i
Togo	2	16,000	-	16,000	-
Tunisie	2,5	20,000	-	20,000	-
Ouganda	2	16,000	-	16,000	-
R.A.U.	12,5	100,000	-	100,000	-
Haute Volta	2	16,000	-	16,000	-
Zambie	2	16,000	15,922/16/1	77/3/11	-

CONTRIBUTIONS NON VERSEES PAR LES ETATS MEMBRES  
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1964/65 JUSQU'A 1968/69  
(En £ Sterling, Shs et Pences)

Pays	1964/65	1965/66	1966/67, 7	1967/68	68/9	Total
Algérie						
Burundi	13,282/1/7	16,000/-/	14,692/16/-	16,000/-/-	-	59,974/17
Cameroun	14/15/3	16,000/-/-	16,000/-/-	16,000/-/-	-	48,014/15
Botswana	-	-	16,000/-/-	16,000/-/-	-	32,000/-
Rép. Centra- fricaine	14,000/-/-	1,528/4/5	16,000/-/-	16,000/-/-	-	47,528/4
Tchad	14,000/-/-	16,000/-/-	16,000/-/-	16,000/-/-	-	62,000/-/-
Congo Brazza	585/12/5	16,000/-/-	-	16,000/-/-	-	32,585/12
Congo/Kin	24,500/-/-	28,000/-/-	28,000/-/-	16,240/-/-	-	96,740/-/-
Dahomey	14.000/-/-	7.956/10/6	16,000/-/-	16,000/-/-	-	53.956/10/-
Ethiopie	-	17.587/10/-	271/18/4	20,000/-/-	-	37.859/8/
Gabon	12.248/4/-	16.000/-/-	16.000/-/-	16.000/-/-	-	60.248/4/-
Gambie	14.000/-/-	15.800/5/11	16.000/-/-	15.000/-/-	-	61.800/5/
Ghana	16.065/-/-	19.935/-/-	18.022/10/-	15.077/1/2	-	69.099/11/
Guinée	-	11.877/6/2	-	2/12/3	-	11.879/18/
Côte d'Ivoire	-	14.020/-/-	16.000/-/-	16.000/-/-	-	46.020/-/-
Kénya	-	-	-	-	-	-
Lesotho	-	-	16.000/-/-	16.000/-/-	-	32.000/-/-
Libéria	-	7.959/11/1	-	14.376/-/7	-	22.335/11/
Libye	-	15.018/15/-	-	40/-/-	-	15.058/15/
Madagascar	6.692/14/7	16.000/-/-	8.798/-/8	8.679/16/2	-	40.170/11/
Malawi	14.000/-/-	16.000/-/-	16.000/-/-	16.000/-/-	-	62.000/-/-
Mali	14.000/-/-	1.897/6/-	1.295/12/-	-	-	17.193/8/-
Mauritanie	14.000/-/-	8.744/1/10	8.707/17/3	7.608/15/-	-	39.060/14/
Maroc	49.000/-/-	56.000/-/-	56.000/-/-	56.000/-/-	-	217.000/-/-
Niger	-	14.095/12/6	16.000/-/-	16.000/-/-	-	46.095/12/
Nigéria	-	84.000/-/-	42.000/-/-	83.408/4/6	-	209.408/4/6
Rwanda	9.714/-/-	13.857/-/-	16.000/-/-	16.000/-/-	-	55.571/-/-
Sénégal	10.331/15/9	20.000/-/-	-	19.437/13/3	-	49.769/9/-
Sierra Leone	-	-	12.010/1/6	240/-/-	-	12.250/1/6



ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE  
COMITE DE COORDINATION POUR LA LIBERATION DE L'AFRIQUE  
(COMITE DES ONZE)

CONSERVATIONS SUR LE RAPPORT PRESENTE  
PAR LE CONSEIL DES VERIFICATEURS AUX  
COMPTEES SUR LE FONDS SPECIAL.



Lors de sa 14ème session, le Comité de Coordination pour la Libération de l'Afrique a pris note des remarques que le Conseil des Vérificateurs aux comptes a formulées sur la Comptabilité du Fonds Spécial et a demandé au Secrétaire exécutif de se conformer dans la mesure du possible aux recommandations et suggestions du Conseil des Vérificateurs.

OBSERVATION GENERALE :

Il a été recommandé que le rapport du Conseil des Vérificateurs aux Comptes sur le Fonds Spécial du Comité de Coordination de l'OUA, soit séparé, dans sa présentation, du rapport sur le Fonds général. Cette méthode de présentation assurera, dans une large mesure la distribution et l'examen confidentiels de ce rapport.

REVENU :

Le Comité de Coordination a accepté les recommandations du Conseil des Vérificateurs invitant "le Secrétaire exécutif à adresser, à la fin de chaque trimestre des lettres aux Etats membres leur demandant de verser leurs cotisations.

Paiements effectués en faveur des Mouvements de Libération :

Il a été pris note des recommandations du Conseil des Vérificateurs. Le Comité a demandé aux mouvements de libération d'accuser réception des paiements effectués en leur faveur, en remettant des reçus officiels. Il a été remarqué que le Secrétariat exécutif émet d'habitude des chèques barrés aux mouvements de libération. Au cours de la période sous examen, seuls deux paiements ont été effectués par chèque non barré et ce, dans des circonstances exceptionnelles.

II. Il a été pris note des points soulevés par le Conseil des Vérificateurs. Toutefois, le Comité a remarqué que le Secrétariat exécutif s'est surtout attaché à aider les mouvements de libération dans la gestion financière générale de leur fonds, plutôt que de veiller de temps à autre à la vérification de leur comptabilité. Cette méthode s'est avérée être plus efficace pour contrôler les dépenses inutiles des mouvements de libération. Il convient également de tenir compte du fait que les mouvements de libération n'aiment pas voir leur comptabilité vérifiée surtout lorsque les subventions du Comité ne représentent qu'un faible pourcentage de leur revenu total.

12. Centres d'Entraînement :

A l'avenir, le Secrétariat exécutif obtiendra de la part des Etats membres intéressés, une attestation des dépenses.

16. (2) Le Comité a été informé du fait que des mesures ont été prises en vue d'obtenir le reçu approprié. Toutefois, il convient de noter que cette question a été discutée par le Comité consultatif et la 10ème session du Conseil des Ministres. Le Comité et le Conseil ont déclaré que le reçu constituait une preuve suffisante attestant que les crédits ont été reçus par le Mouvement en question.

16. (3) Les dépenses afférentes à la construction de dépôts ont été approuvées par la Commission Permanente des Finances et par le Comité de Libération lors de sa session tenue à Conakry.

16. (4) La commande de matériel destiné aux mouvements de libération a été placée à la Compagnie El-Nasr d'Importation et d'Exportation, par le truchement de l'Ambassade de la RAU à Dar-es-Salaam et ce, avant la dévaluation de la Livre Sterling. Par conséquent, les prix mentionnés représentent la valeur du matériel avant la dévaluation. De ce fait, il n'était que juste de payer à la Compagnie El-Nasr la valeur réelle de ce matériel, avant la dévaluation.

Etant donné qu'aucun accord de paiement n'a été conclu entre la RAU et la Tanzanie, il a fallu avant l'arrivée du matériel et compte tenu des législations tanzaniennes, payer le prix des marchandises importées de la RAU,

pays avec lequel la Tanzanie n'a pas d'accord de paiement. En fait, étant donné ces circonstances, nous avons été priés d'ouvrir un crédit pour la valeur totale du matériel en question et ce, avant la dévaluation, mais le Secrétariat n'a pas été à même de le faire faute de crédits. Le Secrétariat a même essayé de faire en sorte que le Gouvernement de la Tanzanie offre une garantie en faveur du Comité de Libération pour la somme de £ 80.000. Cependant, le Gouvernement de la Tanzanie n'a pas été en mesure de le faire, mais a autorisé l'entrée en Tanzanie du matériel en question. Par conséquent, le Secrétariat a dû payer chaque facture séparément selon les crédits disponibles dans son compte en banque. Le matériel, dont le prix a été payé, a été retiré immédiatement.

Tous les accords d'importation et d'exportation conclus avant la dévaluation, entre la Tanzanie et d'autres pays ont dû être respectés et les prix des biens faisant l'objet de tels accords, ont dû être payés en fonction de la valeur de la Livre Sterling, le jour même de la signature des contrats.

La Commission consultative pour les questions budgétaires qui s'est réunie dernièrement à Addis-Abéba, a demandé au Secrétaire général administratif de l'OUA et au Secrétaire exécutif du Comité de Libération de régler l'aspect juridique de ladite transaction.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1969-02

# Report of the O.A.U. coordinating committee for the liberation of Africa to the 12th session of the council of ministers February 17, 1969

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7404>

*Downloaded from African Union Common Repository*